



Syndicat Intercommunal de
La Vallée du Haut-Giffre

**Procès-Verbal de réunion
Conseil Syndical du 02 avril 2024**

Date de convocation : 21/03/2024
Lieu de la réunion : 1 place du Champ
de la Poste 74440 Verchaix.
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votes exprimés : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi deux avril, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Titulaires présents : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, MONET Valérie, MORIO Daniel, RICCO Olivier, ROUILLER-MARTIN Pascal
Secrétaire : ROUILLER-MARTIN Pascal
Pouvoirs : /

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 05 mars est approuvé à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter le compte de gestion

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Président et les écritures du Compte de Gestion du Trésorier :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

En tant qu'ordonnateur des finances, Monsieur le Président ne participe pas au vote et sort de la salle. Monsieur ROUILLER-MARTIN Pascal, Vice-président, est désigné par l'assemblée pour présider la séance du vote.

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du Président, incluant les restes à réaliser :

Résultats de clôture 2023 :

- Investissement :
 - Recettes : 203 402,57 €
 - Dépenses : 172 122,73 €
 - **Résultat de clôture = +31 279,84 €**
- Fonctionnement :
 - Recettes : 693 933,18 €
 - Dépenses : 644 169,05 €
 - **Résultat de clôture : + 49 764,13 €**

Constatant que le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion du Trésorier,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Adopte le compte administratif 2023*

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BARBIER,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 49 764,13 € :

Résultat de l'exercice : -2 446,57 €

Résultat antérieur reporté : 52 210,70 €

- pas de besoin de financement en investissement :

Résultat d'investissement : 8 928,23 €

Résultat antérieur reporté : 36 035,45 €

Restes à réalisés : - 13 683,84 €

Résultat de clôture positif : + 31 279,84€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- *Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 0 €*
- *Report en fonctionnement au compte R002 : 49 764,13 €*

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif, par chapitre, issu de la préparation budgétaire qui a eu lieu en date du 05 mars dernier :

⇒ **En section de fonctionnement : le budget présenté est conforme à la préparation budgétaire du 05 mars dernier.**

⇒ **En section d'investissement :**

a/ Le budget présenté apporte 1 ajout qui fait suite à une demande de rectification du service de Gestion Comptable de Bonneville :

- Ajout de 2000€ en dépenses au compte 1323

- Ajout de 2000€ en recettes au compte 1313

A noté que l'opération est neutre dans l'équilibre du budget

b/ Le budget présenté inclut les projets d'équipements retenus lors de la précédente réunion, à savoir :

- Les 4 actions proposées du Plan nordique :

○ L'étude pour la réalisation du plan nordique,

○ L'étude de faisabilité d'implantation de paravalanches à Joux Plane,

○ L'étude de faisabilité de création d'un stade de biathlon à Joux Plane,

○ L'installation d'une webcam à Joux Plane

- La liste des équipements qui avaient été proposés, mis à part le rétroprojecteur

Inscriptions au chapitre 20, en dépenses : 23 730€

Inscriptions au chapitre 21, en dépenses : 53 913,30€

Le financement de ces équipements est assuré par :

- Les ressources propres du SIVHG, à hauteur de 73 184,23€

- Le recours à l'emprunt, à hauteur de 4 459,07€

On rappelle que le SIVHG va prochainement présenter son Plan nordique au département, qui est susceptible d'être subventionné à 80%.

Le budget s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 672 241,74 €

Section d'investissement : 146 055,75 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 voix pour ; 1 abstention : Pascal Rouiller-Martin)

- *D'adopter le Budget Primitif 2024*

5. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial n°2024-02-13 du 01/02/2024

Vu l'accord écrit de l'agent en date du 29/12/2023

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la demande de l'agent administratif de réduire son temps de travail, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Compte-tenu des missions administratives du SIVHG, qui représentent un temps de travail de 8 mois par an, dont une moyenne de 1 mois ½ pour la gestion des biens et dépenses partagés avec le service « sentiers » de la CCMG,

Compte-tenu des besoins administratifs qui sont répartis comme suit :

- Temps complet de janvier à avril et de novembre à décembre
- Temps non complet de mai à octobre

Il est proposé de supprimer l'emploi à temps complet et créer un emploi à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Décide la suppression, à compter du 01/01/2024 de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, à temps complet, et*
La création, à compter de la même date, d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, à temps non complet annualisé, à raison de 23,5 heures de travail hebdomadaire,
- *Modifie en conséquence le tableau des effectifs comme présenté ci-dessous,*
- *Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;*
- *Autorise le Président à signer tout acte y afférent ;*
- *Charge le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 01/01/2024 ;*

Tableau des effectifs

Filière/grade	Tableau des effectifs au 05/12/2023	Nouveau tableau
TECHNIQUE		
<i>Adjoint technique</i>	<i>2 + 1 TNC</i>	<i>2 + 1 TNC</i>
<i>Adjoint technique ppl 2^{ème} classe</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Adjoint technique ppl 1^{ère} classe</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
ADMINISTRATIF		
<i>Adjoint administratif ppl 1^{ère} classe</i>	<i>1</i>	<i>1 TNC</i>
<i>Total</i>	<i>4 + 1 TNC</i>	<i>3 + 2 TNC</i>

Monsieur le Président propose, conformément à ce qui avait été dit lors du précédent Conseil, de prendre les dispositions nécessaires pour palier à la nécessité de service et satisfaire à la convention de mise à disposition du service sentier. A cette fin, il propose d'ouvrir un poste de renfort administratif à temps non complet à hauteur de 30%, sur une période de 5 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide le nouveau tableau des emplois ci-dessous exposé*
- *Autorise le Président à signer tout acte y afférent*

Emploi	Tableau des emplois au 19/09/2022	Nouveau tableau
Emplois saisonniers hiver		
<i>Agent d'accueil à temps complet</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Agent d'accueil à temps non complet</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Pisteur secouriste à temps complet</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
<i>Conducteur d'engin de damage à temps complet</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
<i>1 aide au service des pistes</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Emplois saisonnier été – 5 mois		
<i>Renfort administratif à TNC 30%</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

1. QUESTIONS DIVERSES

• CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES NAVETTES HIVERNALES

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de la CCMG une proposition de convention de participation au financement du fonctionnement du service des navettes hivernales pour l'hiver 2023/2024. Le point sera soumis à une prochaine réunion de Conseil. Il est rappelé que le SIVHG est en attente d'une réponse à son courrier du 8 décembre 2023, qui sollicitait une rencontre afin d'éluder les interrogations relatives à la nouvelle organisation du service des navettes dites « nordiques ».

• DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MORILLON

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu ce jour par mail de la part de la Commune de Morillon, un courrier l'informant de sa demande de retrait du SIVHG. Cette demande fait suite à une délibération du Conseil Municipal du Morillon en date du 21 mars dernier.
Le Conseil du SIVHG, qui déplore cette décision, inscrira cette demande à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

20h15 : Madame Valérie Monet quitte la réunion car elle a des obligations par ailleurs.

• REUNION PLAN NORDIQUE / RENDU TRAVAIL ABEST

Monsieur le Président informe l'assemblée du rendu du cabinet d'étude Abest, pour les investissements du Plan Nordique Départemental, sous la forme d'un dossier constitué d'un PowerPoint de présentation, de fiches action et d'une proposition de calendrier de phasage.

M.Olivier RICCO rappelle que la commune de Samoëns s'est rapprochée du SIVHG pour inscrire au Plan Nordique la requalification du parking de Joux Plane.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la démarche a déjà été effectuée par le service et inscrite sous la forme d'une fiche action dans le travail réalisé par le bureau d'étude.

Les membres du conseil souhaitent que le responsable du service propose une date de réunion SIVHG / ABEST pour étudier et valider les propositions, afin de rencontrer par la suite le Département de la Haute-Savoie.

- **ORGANISATION DES 50 ANS DU SKI DE FOND DANS LA VALLEE DU GIFFRE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le domaine nordique souhaite organiser les 50 ans du ski de fond dans la vallée du Giffre lors de l'hiver 2024-2025. Les membres du conseil proposent au responsable du service d'organiser une rencontre avec les acteurs historiques du ski nordique dans la vallée afin de définir l'organisation de cette manifestation.

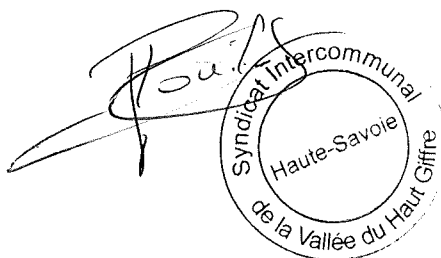
- **ORGANISATION DE LA « FINALE DES FOYERS » 2025 PROPOSEE PAR HAUTE-SAVOIE NORDIC**

Après s'être rapproché du SIVHG, l'association départementale Haute-Savoie Nordic propose au domaine nordique d'organiser la Finale des Foyers en mars 2025.

Après s'être fait présenter l'événement, l'assemblée propose au responsable du service de travailler sur deux propositions, l'une au Fer-à-Cheval, la seconde à Joux-Plane, dans le but de se positionner quant à l'organisation de la manifestation.

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire, Pascal ROUILLER-MARTIN



Le Président, Alain BARBIER

